

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 20 février 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Madame et Messieurs les conseillers

Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Madame la conseillère Nadine Brière et monsieur le conseiller Robert Lagacé étaient absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

RÉSOLUTION NO. 2017-020

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2017.

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :
2.12) Cour municipale – Arrêt des procédures

RÉSOLUTION NO. 2017-021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-022

Demande d'autorisation de passage du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le convoi du 1000 km de traverser la Ville de Sainte-Adèle le samedi 17 juin 2017 dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie.

RÉSOLUTION NO. 2017-023

Contestation de la réclamation de Taxi St-Sauveur inc. – Cour du Québec, division des petites créances

ATTENDU la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances le 4 janvier 2017 dans le dossier 700-32-033503-168 à l'encontre de la ville et de Simon Filiatreault;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 10 février 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE la ville prenne fait et cause pour le greffier et directeur des Services juridiques;

QUE le greffier et directeur des Services juridiques, monsieur Simon Filiatreault ou le greffier adjoint, monsieur Yan Senneville soient autorisés à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-024

Adjudication – Numérisation des dossiers de propriétés – 2017 – GRE-2017-001

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la numérisation des dossiers de propriétés pour l'année 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 3 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Prix Numérisation du local 1
Sigedoc, division du Groupe TACT	74 532,54\$
Docu-Dépôt inc.	100 085,74\$
Trigonix inc.	109 352,72\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint et archiviste, datée du 6 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat pour la numérisation des dossiers de propriétés pour l'année 2017, à la compagnie *Sigedoc, division du Groupe TACT*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 74 532,54\$, taxes incluses, pour la numérisation du local 1, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-025

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame la conseillère Nadine Brière soit nommée à titre de mairesse suppléante de la Ville de Sainte-Adèle, pour la période du 20 février 2017 au 19 juin 2017 ;

QUE celle-ci soit nommée à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de la CRÉ des Laurentides.

RÉSOLUTION NO. 2017-026

Autorisation au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut – Barrage routier le 9 décembre 2017 – Guignolée 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la tenue d'un barrage routier le 9 décembre 2017, à l'intersection de la rue de la Forge et du boulevard de Sainte-Adèle, dans le cadre de la Guignolée 2017, organisée par l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2017-027

UMQ – Programmes d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL)

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

ATTENDU QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

ATTENDU QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que ce conseil autorise la Ville de Sainte-Adèle à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité;

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

OBNL	Nom de l'organisme	Adresse de l'organisme
002325	Chambre de commerce de Sainte-Adèle	1370, boulevard de Sainte-Adèle
002289	Fondation Sports-Études A-N-Morin	258, boulevard de Sainte-Adèle
0102061	Association des Amis de La Nature du Lac Pilon	7025, chemin du Lac-Pilon
0101168	Action Environnement Lac Sainte-Adèle	B.L. 5056
0102335	Espace Laurentides	1400, boulevard de Sainte-Adèle, bureau 104
0100848	Coopérative de solidarité, de répit et d'entraide pour proches aidants de Pays-d'en-Haut	170, rue des Épinettes Morin-Heights Qc J0R 1H0
001985	Ouvroir des Pays-d'en-Haut	1360, rue Dumouchel
001967	Plein Air Sainte-Adèle	1381, boulevard de Sainte-Adèle
001966	Club de l'amitié 3e âge de Sainte-Adèle	99, rue Maurice-Aveline Sainte-Adèle Qc J8B 2M8
0100088	Société de protection foncière de Sainte-Adèle	C.P. 5085, Succursale Sainte-Adèle
0102803	Association des propriétaires et résidents du lac Léon de Sainte-Adèle	2151, rue des Cigales Sainte-Adèle Qc J8B 3M7

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-028

Autorisation de signature – Cession de terrain et servitude – Fiducie Claude et Mariette Vermette et Fiducie Rousseau Vermette

ATTENDU QUE Fiducie Claude et Mariette Vermette et Fiducie Rousseau Vermette désirent se porter acquéreur du lot 2 230 283 du cadastre du Québec appartenant à la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE Fiducie Claude et Mariette Vermette et Fiducie Rousseau Vermette s'engagent à céder une servitude de 6 mètres de largeur sur leur propriété, soit d'une même largeur que la servitude voisine qui traverse leur propriété, pour le passage de la conduite d'égout;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Ville de céder le terrain puisque la conduite d'égout de la Ville de Sainte-Adèle sera régularisée par une servitude de passage sur sa portion Est du lot 2 230 277 du cadastre du Québec qu'elle traverse;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature d'un acte de cession du lot 2 230 283 et d'un acte de servitude sur le lot 2 230 277 entre Fiducie Claude et Mariette Vermette et Fiducie Rousseau Vermette et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE tous les frais de la rédaction et de l'enregistrement des actes soient à la charge de Fiducie Claude et Mariette Vermette et Fiducie Rousseau Vermette.

RÉSOLUTION NO. 2017-029

Acquisition d'une partie du terrain de monsieur Nicolas Raymond – Sentier Fleur de Lys

ATTENDU la proposition de monsieur Nicolas Raymond de céder à la ville une parcelle de terrain sur lequel passe un sentier de ski de fond;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil procède à l'acquisition du lot 4 663 924 cadastre du Québec, appartenant à monsieur Nicolas Raymond;

QUE cette acquisition soit faite à titre gratuit ;

QUE tous les frais dans ce dossier soient assumés par la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le conseil mandate l'*Étude Voizard et Voizard*, notaires afin de préparer l'acte et de recueillir les signatures des parties;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition du terrain.

RÉSOLUTION NO. 2017-030

Rue Cécile-Larose – Achat d'une parcelle de terrain

ATTENDU QU'il y a lieu d'acquérir le terrain situé sur la rue Cécile-Larose, lot 2 232 864 afin de régulariser l'implantation de la rue;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la ville fasse l'acquisition de la parcelle de terrain décrite dans la description technique préparée par M. Robert Lessard, arpenteur-géomètre, le 8 novembre 2016 sous sa minute 8861;

QUE le prix d'acquisition soit de 2 300\$;

QUE le conseil mandate l'*Étude Voizard et Voizard*, notaires, pour rédiger l'acte de vente à intervenir entre les propriétaires et la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer les actes nécessaires à l'acquisition des terrains.

RÉSOLUTION NO. 2017-031

Autorisation de signature – Protocole d'entente – MAMOT – Aide financière – Station de pompage des Souchets

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau.

RÉSOLUTION NO. 2017-032

Cour municipale – Arrêt des procédures

ATTENDU le jugement rendu le 16 janvier 2017 par l'Honorable Robert Beauséjour, J.C.M., dans les dossiers U-2011-01166A, U-2011-01166B, U-2011-01166C et U-2011-01186A;

ATTENDU QUE ce jugement a pour effet d'affirmer qu'il n'existe plus de partie défenderesse dans les dossiers précités;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander à la cour, l'arrêt des procédures dans les dossiers U-2011-01166A, U-2011-01166B, U-2011-01166C et U-2011-01186A.

RÉSOLUTION NO. 2017-033

Demande d'exemption de taxes foncières – La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut

ATTENDU les documents transmis le 9 janvier 2017 par la Commission Municipale du Québec relativement à une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU les articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle ne s'oppose pas à la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'organisme La Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut;

QUE le greffier soit autorisé à représenter la Ville de Sainte-Adèle lors de toute audition de cette demande devant la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-034

Autorisation de signature – Renouvellement du contrat individuel de travail de Monsieur Pierre Dionne

ATTENDU que le contrat actuel de Monsieur Pierre Dionne prévoit que le conseil doit l'informer de son intention de le renouveler avant le 13 septembre 2017;
ATTENDU que le conseil désire renouveler ledit contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renouvelle, contractuellement, Monsieur Pierre Dionne à titre de directeur général de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, pour une période de 5 ans, soit du 13 septembre 2017 au 12 septembre 2022.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer ce contrat.

RÉSOLUTION NO. 2017-035

Embauche d'un instructeur – Service de sécurité incendie

ATTENDU le rapport de monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 8 février 2017, concernant l'embauche d'un instructeur;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil nomme monsieur Juan Joe Zorrilla au poste d'instructeur selon les conditions de travail de la convention collective en vigueur et ce, en date du 21 février 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-036

Adjudication – Services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux – SP-2017-047

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture est le suivant :

Noms des soumissionnaires	Montants
Laurin Laurin (1991) inc.	180 982,01\$
Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.	183 421,66\$
Labrosse & Laniel Électrique inc.	216 162,76\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, datée du 17 février 2017;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire n'a pas su démontrer qu'il était en mesure de respecter les exigences de la clause 8.1 du devis concernant les délais de réponses;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déclarer non-conforme la soumission déposée par la compagnie *Laurin Laurin (1991) inc.*;

D'accorder le contrat pour les services d'entretien électrique général des équipements et des édifices municipaux, à la compagnie *Les Entreprises P.L.G. Lauzon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 183 421,66\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-037

Recommandation de paiement – Libération des retenues – Travaux de pavage 2015

ATTENDU la recommandation de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics relativement à la remise des retenues suite aux travaux de pavage effectués en 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder à la libération des retenues, soit 15 557,91\$, taxes incluses (SP-2015-013 et SP-2015-043), à l'entreprise *Pavage Ste-Adèle Ltée*, pour les travaux de pavage effectués en 2015;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-038

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat regroupé d'abat-poussière de l'UMQ – Année 2017 et les années subséquentes

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle de a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les articles 29.9 .1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7 .1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités, et ce, pour l'année 2017 et les années subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville de Sainte-Adèle pour l'année 2017 et les années subséquentes;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont

elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Adèle confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Sainte-Adèle accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Sainte-Adèle s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Sainte-Adèle reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2017-039

Recommandation de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU la recommandation de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement du décompte # 3, pour travaux du PRR-2016, soit un montant de 327 254,26\$ taxes incluses (SP-2016-016) à la compagnie *Pavages Multipro Inc.*, que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1230;

QUE le paiement précité soit effectué sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-040

Approbation du plan d'action exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) – Raccordements inversés

ATTENDU le rapport transmis le 13 janvier 2017 par madame Karine Lorrain, chef adjointe de division génie, relativement au plan d'action exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) concernant les raccordements inversés;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eau usée municipales lors de la signature de protocole d'entente pour différents programmes de subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le plan d'action pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eau usée de Sainte-Adèle;

QUE le conseil adopte l'échéancier de réalisation du plan d'action;

QUE le conseil présente ce plan d'action et cet échéancier au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

RÉSOLUTION NO. 2017-041

Adjudication – Services d’installation de compteurs d’eau et dispositifs anti-refoulement pour les bâtiments municipaux – INV-2017-051

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les services d’installation de compteurs d’eau et dispositifs anti-refoulement pour les bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 8 février dernier;

ATTENDU QUE le résultat de l’ouverture est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant
Plomberie Brébeuf inc.	25 564,69\$

ATTENDU la recommandation de monsieur Ronald Denault, chargé de projets de la division génie, datée du 9 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour les services d’installation de compteurs d’eau et dispositifs anti-refoulement pour les bâtiments municipaux, à la compagnie *Plomberie Brébeuf inc.*, au plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 25 564,69\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-042

Adjudication – Fourniture d’une camionnette Dodge Grand Caravan pour la Division génie – INV-2017-062

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture d’une camionnette Dodge Grand Caravan pour la Division génie;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le 10 février dernier et que la firme ayant déposé une soumission est la suivante:

Nom du soumissionnaire	Montant
Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.	29 746,33\$

ATTENDU la recommandation de madame Louise Yale, chargée de projets de la division génie, datée du 13 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accorder le contrat pour la fourniture d’une camionnette Dodge Grand Caravan pour la Division génie, à la compagnie *Grenier Chrysler Dodge Jeep inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 29 746,33\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d’appel d’offres;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission.

RÉSOLUTION NO. 2017-043

Projet pilote de caméras de surveillance

ATTENDU le projet pilote de caméras de surveillance qui requiert d'être financé par le fonds de roulement;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à financer le projet pilote de caméras de surveillance lorsque nécessaire à même le fonds de roulement, pour un maximum de 60 000\$.

RÉSOLUTION NO. 2017-044

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 7 février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2017-012

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **675, chemin Saint-Germain**, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant à 12,49 mètres de la ligne des hautes eaux et régulariser l'implantation d'une véranda existante à 8,54 mètres de la ligne des hautes eaux permettant ainsi l'empiétement du bâtiment principal et de la véranda dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive d'un cours d'eau et dans la rive de 15 mètres d'un cours d'eau;

Résolution du CCU – 2017-013

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **255, rue Séraphin**, afin de réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières résiduelles et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 3,87 mètres, réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières compostables et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 3,56 mètres et réduire la distance entre le conteneur semi-enfoui de matières récupérables et la ligne avant vers le boulevard de Sainte-Adèle de 8 mètres à 4,21 mètres;

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogations mineures suivante :

Résolution du CCU – 2017-011

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1075-1077, rue Claude-Grégoire**, afin de réduire la distance entre une galerie et la ligne latérale de terrain et de réduire la distance entre un avant-toit couvrant ladite galerie et la ligne latérale de terrain pour le motif suivant :

Les travaux sont le résultat d'une modification des plans, laquelle n'a pas été présentée au Service de l'urbanisme préalablement aux travaux et que le demandeur, par cette omission, n'avait pas les autorisations requises pour ces travaux, contrevenant ainsi à l'un des critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-045

Décisions du conseil – Demandes de PIIA

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 février 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Roch Bédard**

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : **M. Gilles Legault**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-007 acceptant la demande de PIIA pour le :
994-998, rue Valiquette
- **Agrandissement**

Résolution C.C.U. 2017-008 acceptant la demande de PIIA pour le :
905, boulevard de Sainte-Adèle
- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-009 acceptant la demande de PIIA pour le :
1155, rue Saint-Joseph
- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-010 refusant la demande de PIIA pour le :
3675, rue de l'Aubergiste
- **Rénovation**

RÉSOLUTION NO. 2017-046

Demandes de dérogations mineures - Décision ultérieure

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **2166, rue du Mont-Baldy**, afin de permettre que l'aménagement d'un accès extérieur distinct à un logement accessoire soit situé en façade principale d'une habitation unifamiliale et permettre d'augmenter la superficie d'un logement accessoire de 80 à 82 mètres carrés;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le lot **3 888 083 (boulevard des Monts)**, afin d'autoriser l'empiètement d'un bâtiment principal de 1 mètre dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du milieu humide prévue au règlement et autoriser l'empiètement de 2 mètres d'un bâtiment principal à l'intérieur de la marge de recul avant minimum de 6 mètres prévue au règlement;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1153, chemin du Chantecler**, afin d'augmenter la superficie de plancher des logements situés dans le bâtiment commercial abritant le 1153-1155-1157, chemin du Chantecler de 49 % à 75 % afin de permettre d'opérer un local commercial au rez-de-chaussée ayant une superficie inférieure à la superficie des logements situés dans ledit bâtiment;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **525, rue de la Perdriole**, afin d'autoriser un lot d'une largeur moyenne minimum de 41,17 mètres alors que le règlement prévoit 50 mètres et une superficie de 2 411,2 mètres carrés alors que le règlement prévoit 5 000 mètres carrés. Autoriser un lot d'une largeur minimum de 29,09 mètres alors que le règlement prévoit 50 mètres, une largeur moyenne minimum de 28,62 mètres alors que le règlement prévoit 50 mètres et une superficie totale minimum de 1 571,9 mètres carrés alors que le règlement prévoit 5 000 mètres carrés;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé au **605, rue de Ronchamp**, afin de permettre que l'aménagement d'un accès extérieur distinct à un logement accessoire soit situé en façade principale d'une habitation unifamiliale afin de régulariser le logement accessoire;

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur **le lot 2 493 929 (chemin du Moulin)** afin d'autoriser une superficie minimale de 4 064,2 mètres carrés alors que la réglementation établie la superficie minimale à 5 000 mètres carrés, afin de régulariser les dimensions dudit lot.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. 2017-047

Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – 1720, chemin Pierre-Péladeau

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, rédigée dans le procès-verbal du 7 février 2017 ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation négative et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil rejette les motifs de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil refuse la demande de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI), en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, pour l'immeuble situé au 1720, chemin Pierre-Péladeau pour les motifs suivants :

- L'immeuble étant situé dans une zone de type touristique mixte, la ville ne désire pas permettre des usages qui ne sont pas déjà permis dans ce type de zone;
- La ville, par la voie de son plan d'urbanisme, a déjà exprimé sa volonté de concentrer les équipements culturels dans le secteur central;
- La ville ne désire pas permettre la cohabitation d'un usage d'habitation collective avec d'autres usages sur le même immeuble.

RÉSOLUTION NO. 2017-048

Nomination d'un membre citoyen – Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE madame Réjane Bourdon a démissionné de sa fonction à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU le rapport de monsieur Eric Généreux, directeur du Service de l'urbanisme daté du 8 février 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer madame Ann Prud'homme à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme, du 21 février 2017 au 31 décembre 2017;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux membres.

RÉSOLUTION NO. 2017-049

AVIS DE MOTION

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 775 251,27\$ pour la période du 7 au 13 janvier 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 117 431,10\$ pour la période du 14 au 20 janvier 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 926 750,31\$ pour la période du 21 au 27 janvier 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 306 090,74\$ pour la période du 28 janvier au 3 février 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 456 414,93\$ pour la période du 4 au 10 février 2017.
- Liste des comptes à payer au montant de 898 079,42\$ pour le mois de décembre 2016.
- Engagements au montant de 2 584 452,95\$ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2017.

Dépôt du certificat du greffier-adjoint – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1235 (Travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial sous le chemin Notre-Dame, pour la stabilisation des berges d'un cours d'eau en arrière-lot de la rue Sigouin).

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires

- Camp d'Hiver...tissant – hiver 2017
- Camp d'Hiver...tissant – hiver 2017
- Stagiaire au sein de la division génie 23 mai au 18 août 2017
- Adjointe de direction en remplacement
- Équipe de coordination du Camp Taloup saison estivale 2017

Dépôt du 2^e certificat du greffier – Procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 1240 (Intercepteur Mont-Rolland)

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Aucun point

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-050

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h48.

(s) Robert Milot

M. Robert Milot, maire

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques